Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_070_1-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

**COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC**

**SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 8 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, NIVOLE Christophe, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, CORBE Régis, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé : LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît), FRABOULET Michel
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa.
Secrétaire de séance : LARIVEN Yannick est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

---

## D2025 070– OBJET : Autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2026

**Rapporteur :** DUPE Stephan

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

**Vu** le budget principal 2025,

**Vu** l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant, entre le 1er janvier et le vote du budget primitif, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

*Considérant* que le budget primitif 2026 sera présenté au vote du Conseil municipal au mois d'avril 2026 et afin de pallier des imprévus impliquant de réaliser, avant l'adoption du budget, des prestations ou des travaux d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des équipements communaux, il est proposé de fixer les plafonds des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées en début d'année 2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_070_1-DE

| Chapitre | Budget 2025 | Ouverture anticipée 2026 |
|---|---|---|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 44 500,00 € | 11 125,00 € |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 31 000,00 € | 7 750,00 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 141 390,00 € | 35 347,50 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 349 644,41 € | 87 411,10 € |
| | 566 534,41 € | **141 633,60 €** |

Le montant maximal des dépenses d'investissement autorisés est de **141 633, 60 €**

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement réparties comme suit :

| **Chapitre** | **Article** | **Libellé** | **Montant** |
|---|---|---|---|
| 21 | 2188 | Achat lave-vaisselle- service cantine | 25 000 |
| | | **Total** | 25 000 € |

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont un pouvoir) :**

- **Autorise** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services et équipements communaux avant l'adoption du budget pour l'exercice 2026 dans les limites proposées ci-dessus.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Yannick LARIVEN